



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 3 octobre 2024 — N° 150**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Coop de solidarité du Suroît CSUR.

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner le 45<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent.

---

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture officielle du Centre d'amitié autochtone de Manicouagan.

---

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Billy Walsh.

---

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le succès de la 25<sup>e</sup> Course Terry Fox.

**3 octobre 2024**

---

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire du cégep Gérard-Godin.

\_\_\_\_\_

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 25<sup>e</sup> Gala des agricultrices de la Montérégie-Ouest.

\_\_\_\_\_

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de Tel-Aide Outaouais.

\_\_\_\_\_

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du spectacle Solide Salad de Michel Lemieux.

\_\_\_\_\_

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Maison de la famille Nouvelle-Beauce.

\_\_\_\_\_

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Fermont.

\_\_\_\_\_

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de souligner le succès du Festival Ripon Trad.

\_\_\_\_\_

**3 octobre 2024**

---

À 9 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 04.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 73 Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 73.

### **Dépôts de documents**

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Les orientations et les priorités 2023-2024 du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice;

(Dépôt n° 1904-20241003)

**3 octobre 2024**

---

Le rapport détaillé des activités du Fonds Accès Justice 2022-2023;  
(Dépôt n° 1905-20241003)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société québécoise d'information  
juridique.  
(Dépôt n° 1906-20241003)

---

Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Commission de l'éthique en science  
et en technologie.  
(Dépôt n° 1907-20241003)

---

Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers  
les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, Chapitre II  
– Politique de lutte contre la maltraitance;  
(Dépôt n° 1908-20241003)

Le rapport annuel 2023-2024 de l'Entente-cadre nationale et déploiement des  
processus d'intervention concertés pour lutter contre la maltraitance envers les  
aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité.  
(Dépôt n° 1909-20241003)

---

Mme la présidente dépose :

Le rapport d'activités et de gestion 2023-2024 de la Commission des droits de la  
personne et des droits de la jeunesse.  
(Dépôt n° 1910-20241003)

3 octobre 2024

---

### Dépôts de pétitions

M. Morin (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 414 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un refuge pour personnes en situation d'itinérance dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (versions française et anglaise).  
(Dépôt n° 1911-20241003)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 2 octobre 2024 sur la motion de Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, proposant que le principe du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **318** en annexe)

Pour : **71** Contre : **28** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 69 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 69 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est adoptée.

**3 octobre 2024**

---

L'Assemblée tient le vote reporté le 2 octobre 2024 sur la motion proposée par M. Zanetti (Jean-Lesage) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale souligne que la rémunération des stages en enseignement est une solution à la pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans notre système d'éducation public;

QU'elle salue l'ouverture du ministre de l'Éducation à rémunérer les étudiantes et les étudiants lors de leur dernier stage au baccalauréat en enseignement;

QU'elle salue également la mobilisation des étudiantes et étudiants en enseignement sur cet enjeu;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de prévoir la rémunération des derniers stages du baccalauréat en enseignement dès le prochain budget.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **319** en annexe)

Pour : **27** Contre : **72** Abstention : **0**

### **Motions sans préavis**

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Bouazzi (Maurice-Richard), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant la nomination d'un directeur parlementaire du budget; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.



**3 octobre 2024**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne les actes de vandalisme et les attaques envers les policiers du Service de police de la Ville de Montréal lors d'une manifestation, le 29 septembre dernier;

QU'elle rappelle le droit de manifester librement et pacifiquement;

QU'elle dénonce toute manifestation visant à célébrer le premier anniversaire des attaques du Hamas, organisation terroriste, en Israël;

QU'elle affirme qu'elle ne cautionne pas la désobéissance civile;

QU'enfin, l'Assemblée nationale appelle ses élus à condamner toute incitation à la haine et à la violence.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **320** en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que diverses manifestations se dérouleront au Québec en marge de la commémoration de l'attentat terroriste du 7 octobre 2023 en Israël et en solidarité avec les populations civiles touchées;

**3 octobre 2024**

---

QU'elle rappelle que le Québec est une société libre et démocratique et que la Charte des droits et libertés de la personne garantit notamment les droits à la sûreté, à l'intégrité de la personne, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique;

QU'elle invite la population à s'exprimer dans le calme et le respect de tous;

QU'enfin, elle demande au gouvernement, en collaboration avec ses partenaires municipaux, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que les citoyens seront en sécurité et que les droits et libertés de la personne seront respectés.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **321** en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme son appui ferme à la réalisation du volet tramway de la phase 1 du plan CITÉ présenté par la Caisse de dépôt et placement du Québec;

QU'elle demande à tous les partis représentés à la Chambre des communes de s'engager à maintenir le financement de ce projet.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**3 octobre 2024**

---

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 octobre 2024, sur la motion de Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, proposant que le principe du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

**3 octobre 2024**

---

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

### *Adoption*

M. Julien, ministre responsable des Infrastructures, propose que le projet de loi n° 62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

### **Débats de fin de séance**

À 13 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Caron (La Pinière) à Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, portant sur le sujet suivant : « les difficultés financières des aînés du Québec »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, portant sur le sujet suivant : « la réforme de l'aide sociale à coût nul ».

À 13 h 25, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

---

Les travaux reprennent à 14 h 30.

3 octobre 2024

---

## Projets de loi du gouvernement

### *Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Julien, ministre responsable des Infrastructures, proposant que le projet de loi n° 62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 70 est adopté.

### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins.

Après débat, le rapport est adopté.

---

**3 octobre 2024**

---

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 8 octobre 2024, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 15 h 51, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 8 octobre 2024, à 13 h 40.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 3 octobre 2024, à 11 h 30, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 66 Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

3 octobre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, proposant que le principe du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté :

(Vote n° 318)

POUR - 71

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groindin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Dubuc)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	(Hull)

CONTRE - 28

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Paradis (PQ)	
Chassin (IND)	Ghazal (QS)	Rizqy (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Grandmont (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Setlakwe (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)	

3 octobre 2024

---

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage) :

(Vote n° 319)

**POUR - 27**

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Ghazal (QS)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Rotiroti (PLQ)	

**CONTRE - 72**

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
		(Lotbinière-Frontenac)	
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)	



3 octobre 2024

---

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 320)

**POUR - 99**

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
(CAQ)			
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon
			(PQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
		(Chapleau)	
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain	Guilbault (CAQ)	Paradis (PQ)	Zanetti (QS)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Ciccione (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Rivest (CAQ)	

3 octobre 2024

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 321)

**POUR - 99**

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)	
		Provençal (CAQ)	
		Reid (CAQ)	
		Rivest (CAQ)	